

SGS

Registre n°:

Scellé n°:

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom):

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA ou CI:

ACCREDITÉ
ISO 17020
CERTIFICAT n° 109-INSP

GRD:

Compteur n°:

Index:

Code EAN:

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés: Mesureur de terre n°SGS: A1620 Mesureur d'isolement n°SGS: A1620 Mesureur de continuité n°SGS: A1620

Schéma liaison à la terre: TT

Date de contrôle:

Type de contrôle: ☐ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis)☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)☐ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation: existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier:

Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres:

Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: oui / non

Raccordement: tension:

V AC-DC; Protection raccordement: existante:

A - prévue:

A

Câble alimentation tableau principal:

x mm², type:

Inter. général:

A, type:

A

Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux:

; Nombre de circuits term.:

; Ra =

Ω; Ri tot =

MΩ

DESCRIPTION: ☐ voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	I_{cc} (A)	ΔI_n (mA)
63	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		voir schéma

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	I_{cc} (A)	ΔI_n (mA)
6	3000	30
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		voir schéma

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: bon - infractions - remarques
- Existe-t-il: salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche: oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières: oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé: oui - non
- Chauffage électrique placé: oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique: bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile: bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut: bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso

CONCLUSION: (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 26/10/2013. Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le/...../.....
☐ Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:

N° + nom + signature

NOM - FONCTION/QUALITE:

Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 212037

VISA DU GRD:

DATE:

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.14F - 22/03/11

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D
Square des Conduites d'Eau, 11070 Bruxelles
4020 Lièget +32 (0)2 411 60 35
t +32 (0)4 365 62 71f +32 (0)2 411 38 70
f +32 (0)4 366 14 93e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

Member of the SGS Group

RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA IBAN : BE44 552-2890500-45 - BIC : GKCCBEBB

SPRLHAT

Rue des Carices

4130 Esneux

2B



2x20

FRIGO

TAQUE

CUISINE

SALON

SALLE DE BAIN

CHAUFFAGE SDB

MACHINE A LAGER

SECHOIR

63A
300mA

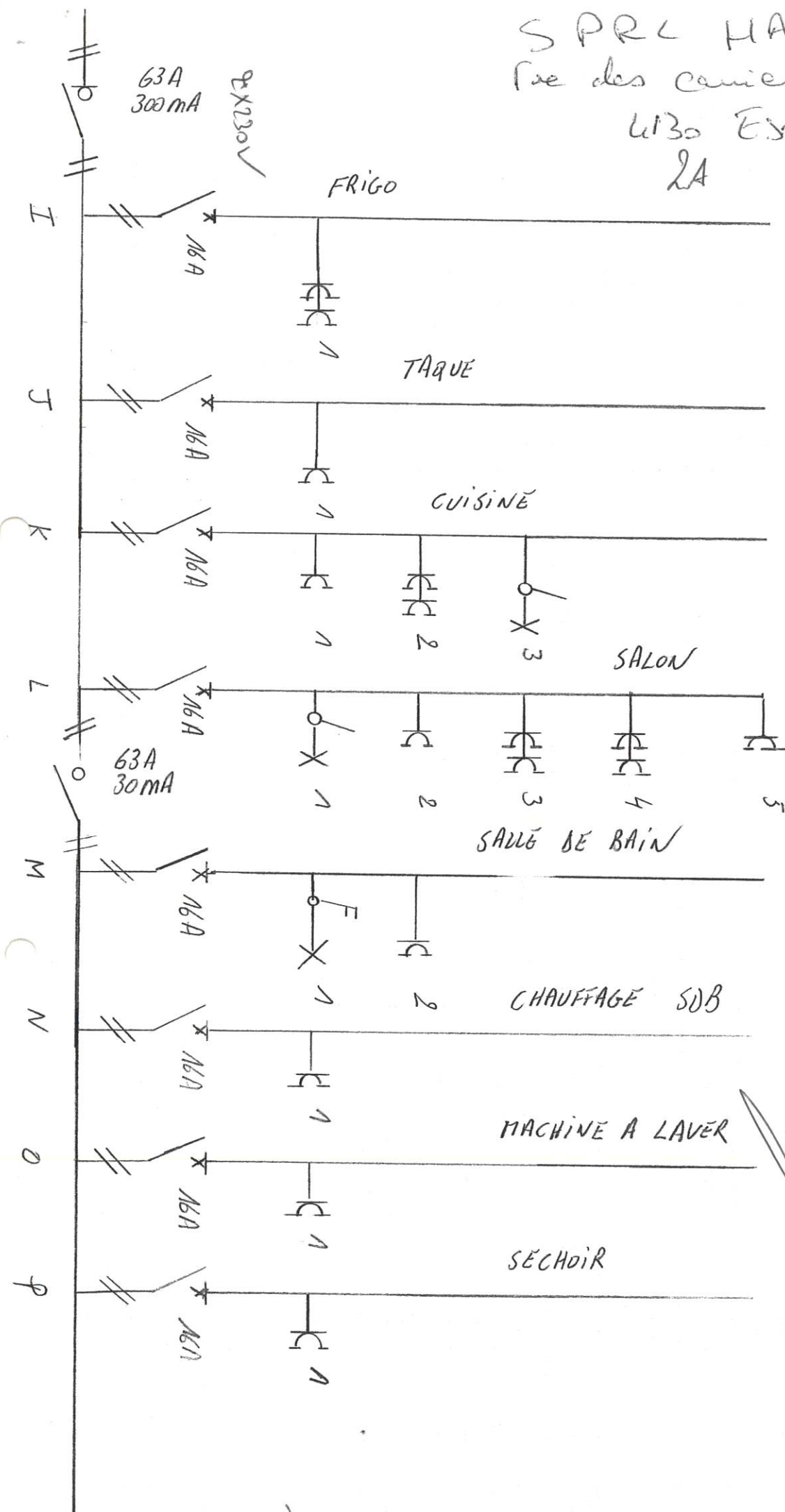
63A
30mA

Contrôle par
SGS SSB
Date: 10/14/2018
INSP 667 M. KILLIG

33.5241.3525

SPRL HAT
 rue des canieres 6
 4130 Ennerly
 2A

[Signature]



23524/33525
 Contrôle par
 SGS SSB
 Date 10/12/2018
 INSP 667 M. KILIG

33524-33525

Contrôle par
SGS SGB
Date : *10/10/2008*
INSP 667 M. KILIG

SPRC HAY
100 des courtes
4130 Evreux
28 33524

